

ARRETE MUNICIPAL AD-2025-23

**Portant délégation de fonctions
D'officier d'Etat-Civil à
Monsieur Jacky GERARD
Conseiller Municipal**

Nous, Maire de la Commune de Saint-Cannat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-17, L2122-18 et L2122-32 ;

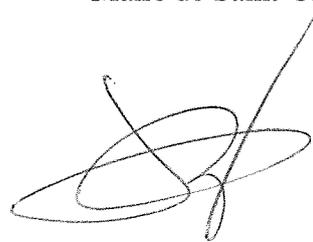
Vu le chapitre 1 du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat-Civil du 11 mai 1999 ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : Monsieur Jacky GERARD, Conseiller Municipal, **EST DÉLÉGUÉ** le remplir les fonctions d'officier d'état-civil et en particulier pour célébrer le mariage de Patrick MARTIN et de Agnès ANGE qui aura lieu le :

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont notification sera faite à l'intéressé et ampliation sera adressée à Monsieur de Sous-Préfet d'Aix-en-Provence et à Monsieur le Procureur de la République à Aix-en-Provence

Joël LEVI-VALENSI
Maire de Saint-Cannat



Acte exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 4/06/2025 et notification effectuée le 4/06/2025 Parution sur internet 13/06/2025
--

